

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
 en exercice : **15**
 présents : **13**
 votants : **13**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

**OBJET : Tarifs communaux
 au 1^{er} janvier 2026**

Date de convocation du Conseil Municipal
 le 2 décembre 2025

Délibération n° 2025 / 0045

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan- GUERINONI Brice - BERUJAT Amandine - JAILLER Philippe - MOLLON MELLETON Monique - BERNARD COQUIN Florence.

Absent excusé : RAPEAUX Hervé.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : Monsieur Edgar VERNAY

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les tarifs communaux et d'instaurer un tarif pour les locations des salles aux personnes extérieures à compter du 1^{er} janvier 2026, à savoir :

	Tarif proposé
Salles communales :	
- salle Henri Valfort <i>(louée aux sociétés locales uniquement)</i>	
• Soirée avec repas	340 €
• Loto, belote, divers sans repas	200 €
• Caution ménage	200 €
• Forfait chauffage	
↳ 1 journée	50 €
↳ 2 jours ou plus	75 €
- salle des fêtes :	
• repas sociétés locales	125 €
• Location pour les Montagnards	
↳ 1 jour si férié	200 €
↳ week-end 2 jours (samedi et dimanche)	350 €
• Personne extérieure week-end	700 €
- salle des réunions :	
• repas sociétés locales	75 €
• Location pour les Montagnards	
↳ Si 1 jour férié	100 €
↳ week-end 2 jours (samedi et dimanche)	175 €
• Personne extérieure week-end	500 €
- salle des fêtes + réunions :	
• repas sociétés locales	150 €
• Location pour les Montagnards	
↳ 1 jour si férié	225 €
↳ week-end 2 jours (samedi et dimanche)	450 €
• Personne extérieure week-end	1.000 €

CAUTIONS SALLES	
• Pour toutes les locations	400 €
• Pour l'utilisation de l'écran	1.000 €
• Ménage pour salle des fêtes ou réunions	50 €
	Tarif proposé
<u>Droits de place :</u>	
- Commerçants non sédentaires, le m.	0,80 €
- Industriels forains, le m.	2,20 €
- Camions, forfait	20,00 €
<u>Jardins : le m²</u>	0,05 €
<u>Bascule :</u>	
- Pesée < 5 tonnes	5,00 €
- Pesée > 5 tonnes	6,50 €
<u>Publicités bulletin municipal</u>	
- 1/8 page	40 €
- 1/4 page	60 €
- 1/2 page	110 €
- 1 page	175 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition faite ci-dessus, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 9 décembre 2025

Le Maire,
Marcel PEUILLON




Le secrétaire de séance,
Edgar VERNAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201451-20251209-delib_2025_0045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025